

# COMMUNE DE VALDOIE



## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 27 MARS 2026 à 18h00

Salle d'honneur

### ORDRE DU JOUR

**Appel**

**Désignation du secrétaire de séance**

**POINT N° 1 : Election du maire**

**POINT N° 2 : Détermination du nombre d'adjoints**

**POINT N°3 : Election des adjoints**

**POINT N° 4 : Lecture de la charte de l'élu local**

**Questions diverses**

---

Madame Marie-France CEFIS, maire sortante, ouvre la séance puis passe la parole à Madame Marie-Claude MARTIN, doyen d'âge.

### Appel

Madame Marie-Claude MARTIN procède à l'appel nominal.



Publié le : 28/04/2026 17:45 (Europe/Paris)

Collectivité : Valdoie

[https://www.mairievaldoie.com/documents\\_administratifs/60602](https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/60602)

NOM	Prénom	Fonctions	Présent / Absent / Excusé
ZUMKELLER	Michel	conseiller municipal	P
FERON-HANSART	Stéphanie	conseiller municipal	P
JARDOT	Nicolas	conseiller municipal	P
BAUMANN	Carole	conseiller municipal	P
PALMITESSA	Giovanni	conseiller municipal	P
TISSERAND	Béatrice	conseiller municipal	P
VARETTE	Frédéric	conseiller municipal	P
MICHELI	Evelyne	conseiller municipal	P
ALTER	Loïc	conseiller municipal	P
MARTIN	Marie-Claude	conseiller municipal	P
LEVREY	Arthur	conseiller municipal	Excusé, donne procuration à Michel Zumkeller
REHABI-LHOMME	Aurore	conseiller municipal	P
THIEBAUT	Philippe	conseiller municipal	P
BILQUEZ	Laetitia	conseiller municipal	P
MERCHET	Arthur	conseiller municipal	P
CHANDELLO	Marine	conseiller municipal	P
EL KINANI	Ahmed	conseiller municipal	P
ZIEGLER	Estelle	conseiller municipal	P
TISSIER	Norbert	conseiller municipal	P
EL OMARI-ICARD	Fettouma	conseiller municipal	P
STRICKLER	Gilbert	conseiller municipal	P
CEFIS	Marie-France	conseiller municipal	P
FUNCK	Jean-Marc	conseiller municipal	P
FONTAINE	Delphine	conseiller municipal	P
BOSSARD	Philippe	conseiller municipal	P
ALQUIER-MARAVAL	Carole	conseiller municipal	P
MALALA	Lionel	conseiller municipal	P
PIEMONTESE	Christine	conseiller municipal	P
GONZALEZ	Manuel	conseiller municipal	P

Madame Marie-Claude MARTIN certifie :

- Que la convocation du conseil municipal a été faite le 23 mars 2026,
- Que le nombre de conseillers en exercice est de 29 répartis ainsi :
  - 28 conseillers présents
  - 0 absent
  - 1 excusé ayant donné procuration

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L2131-1 L2121-25 et R2121-11 du CGCT.

Publié le : 28/04/2026 17:45 (Europe/Paris)  
Collectivité : Valdoie  
Consigné par : Guillaume COUTHERUT, directeur général des services.

[https://www.mairievaldoie.com/documents\\_administratifs/60602](https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/60602)



### Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à cette disposition, le conseil municipal adopte à l'unanimité que Monsieur Nicolas JARDOT sera le secrétaire de séance.

### **POINT N° 1 : Election du maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

**Considérant** que le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel aux candidatures afin de procéder à l'élection du maire.

Monsieur Nicolas JARDOT, au nom de la liste « Valdoie pour vous », propose la candidature de Monsieur Michel ZUMKELLER.

Monsieur Lionel MALALA, au nom de la liste « Valdoie, un nouveau souffle solidaire », informe qu'il se porte candidat.

Il est demandé au conseil municipal :

- **De procéder à cette élection.**

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Monsieur Loic ALTER et Monsieur Manuel GONZALEZ.

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 24

Monsieur Michel ZUMKELLER : 21

Monsieur Lionel MALALA : 3

**Vote : Monsieur Michel ZUMKELLER ayant obtenu 21 voix, il est élu Maire à la MAJORITÉ ABSOLUE.**



**Madame Marie-Claude MARTIN proclame les résultats et invite Monsieur Michel ZUMKELLER à présider la séance.**

***Monsieur le Maire prend la parole en faisant part de son émotion d'accéder, pour la quatrième fois, à la fonction de maire.***

***Il déplore l'abstention qui a marqué cette élection, en indiquant son souhait de montrer aux citoyens que la politique sert à quelque chose.***

***Il fait part à l'opposition de la nécessité de travailler ensemble, dans l'intérêt des Valdoyens.***

#### **POINT N° 2 : Détermination du nombre d'adjoints**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-2 ;

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que l'effectif du conseil municipal est de vingt-neuf (29).

Il est proposé au conseil municipal :

- **De fixer le nombre d'adjoints au maire à 4**

**Vote : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de fixer à quatre le nombre d'Adjoints au Maire.**

#### **POINT N°3 : Election des adjoints**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

**Vu** la délibération n° 03/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

**Considérant** que le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret ;

**Considérant** que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

**Considérant** que l'ordre des adjoints sur la liste détermine l'ordre du tableau.

Il est demandé au conseil municipal :

- **De procéder à l'élection des adjoints au maire.**

Une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée :

- Madame Stéphanie FERON-HANSART
- Monsieur Giovanni PALMITESSA
- Madame Carole BAUMANN

Il a ensuite été procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 21

Liste menée par Monsieur Nicolas JARDOT : 21 voix

**Vote :** ont été proclamés Adjointes et consécutivement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Nicolas JARDOT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1. Monsieur Nicolas JARDOT
2. Madame Stéphanie FERON-HANSART
3. Monsieur Giovanni PALMITESSA
4. Madame Carole BAUMANN

### **POINT N° 4 : Lecture de la charte de l' élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local, qui a été remise à l' ensemble des conseillers municipaux.

*Questions diverses :*

*Lionel Malala interroge Monsieur le Maire quant à la place et au rôle de l' opposition au sein du conseil municipal.*

*Monsieur le Maire lui répond que ce rôle est celui dévolu par la loi. Par ailleurs, il précise que des commissions thématiques vont se mettre en place, dans lesquelles l' opposition aura toute sa place.*

*Monsieur le Maire clôt la séance à 19h00.*

**Nicolas JARDOT**  
Secrétaire de séance

**Michel ZUMKELLER**  
Maire de Valdoie

